

TRAVAILLEUSES DU SEXE, DROITS HUMAINS ET LUTTE CONTRE LE VIH

STELLA, PAR ET POUR LES TRAVAILLEUSES DU SEXE DE MONTRÉAL

WWW.CHEZSTELLA.ORG 514. 285. 1599

LA VIOLENCE ET LA VIOLENCE D'ÉTAT

DANS CERTAINS PAYS, LA PUNITION ENCOURUE PAR LA LOI POUR PRATIQUE DU TRAVAIL DU SEXE EST LA PEINE DE MORT (IRAN). DANS PLUSIEURS PAYS ET SUR TOUS LES CONTINENTS (BURKINA FASO, CÔTE D'IVOIRE, ARGENTINE, CAMBODGE, RUSSIE...) LES TRAVAILLEUSES DU SEXE SONT FRÉQUEMMENT L'OBJET D'AGRESSIONS PHYSIQUES ET SEXUELLES DE LA PART DES FORCES DE L'ORDRE : POLICIERS, GENDARMES, MILITAIRES ET PARAMILITAIRES. LES VIOLENCE DES FORCES DE L'ORDRE SONT DE GRAVES ABUS AUX DROITS HUMAINS DES TRAVAILLEUSES DU SEXE ET DES FACTEURS AGGRAVANT LEURS RISQUES D'INFECTION AU VIH. CES VIOLENCE ALIMENTENT AUSSI UN CLIMAT ET DES RELATIONS HOSTILES ENTRE FORCES DE L'ORDRE ET TRAVAILLEUSES DU SEXE ET EMPÊCHENT LES TRAVAILLEUSES DU SEXE DE BÉNÉFICIER DE LA PROTECTION DE LA LOI LORSQU'ELLES SONT VICTIMES DE CONDITIONS DE TRAVAIL ABUSIVES OU DE VIOLENCE DE LA PART CLIENT, D'UN CONJOINT OU D'UN MEMBRE DE LA FAMILLE.



L'ACCÈS AUX CONDOMS

DANS PLUSIEURS PAYS OÙ LE TRAVAIL DU SEXE EST CRIMINALISÉ, LE FAIT D'AVOIR DES CONDOMS SUR SOI PEUT ÊTRE UTILISÉ PAR LES POLICIERS POUR INTIMIDER LES TRAVAILLEUSES DU SEXE, EN PRÉTENDANT QUE C'EST UNE PREUVE DU « CRIME » DE PROSTITUTION (CANADA, ÉTATS-UNIS, INDE). ÉTANT CONSTAMMENT SOUS LA MENACE D'UNE ARRESTATION, LES TRAVAILLEUSES DU SEXE CONCERNÉES SONT RÉTICENTES À TRANSPORTER AVEC ELLES MÊME UNE PETITE QUANTITÉ DE CONDOMS. CES POLITIQUES ET PRATIQUES EMPÊCHENT LES TRAVAILLEUSES DU SEXE DE PROTÉGER LEUR SANTÉ.

DANS PLUSIEURS ENDROITS OÙ LES TRAVAILLEUSES DU SEXE SONT TRÈS TOUCHÉES PAR LE VIH, ELLES ONT PEU OU PAS DU TOUT ACCÈS À DES CONDOMS GRATUITS OU BON MARCHÉ, DANS CERTAINS CAS LE PHÉNOMÈNE EST AGGRAVÉ PAR PLUSIEURS POLITIQUES CONSERVATRICES (VOIR LE FEUILLET D'INFORMATION SUR LES POLITIQUES DES ÉTATS-UNIS EN MATIÈRE DE VIH).



DISCRIMINATION DANS L'ACCÈS AUX TRAITEMENTS ET SERVICES

DANS PLUSIEURS PAYS, LES TRAVAILLEUSES DU SEXE, ET EN PARTICULIER LES TRAVAILLEUSES DU SEXE EMPRISONNÉES, USAGÈRES DE DROGUES ET MIGRANTES, SONT DISCRIMINÉES DANS L'ACCÈS AUX TRAITEMENTS CONTRE LE VIH (VIÊT NAM).



MANQUEMENTS AUX DROITS DU TRAVAIL

DANS LES PAYS OÙ LE TRAVAIL DU SEXE EST CONSIDÉRÉ COMME UN PROBLÈME DE MŒURS OU UNE VIOLENCE EN SOI, LES TRAVAILLEUSES DU SEXE N'ONT PAS DROIT AUX MÊMES BÉNÉFICES SOCIAUX QUE LES AUTRES TRAVAILLEURS ET N'ONT AUCUN RECOURS POUR FAIRE VALOIR LEUR DROITS À LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL DANS DES CONDITIONS JUSTES ET FAVORABLES. POURTANT, DE BONNES CONDITIONS DE TRAVAIL SAUVENT DES VIES. DANS LES PAYS OÙ LES TRAVAILLEUSES DU SEXE ONT ACCÈS À DE BONNES CONDITIONS DE TRAVAIL, LES TAUX D'INFECTION CHEZ LES TRAVAILLEUSES DU SEXE NE SONT PAS PLUS ÉLEVÉS QUE DANS LA POPULATION EN GÉNÉRAL.



CRIMINALISATION, PRISON, ET RÉHABILITATION FORCÉE

DANS LES PAYS OÙ LE TRAVAIL DU SEXE EST CRIMINALISÉ, PROHIBÉ OU RÉPRIMÉ (CANADA, ÉTATS-UNIS, AFRIQUE DU SUD, INDE, ARABIE SAOUDITE, IRAN, CHINE, SUÈDE), LES TRAVAILLEUSES DU SEXE DOIVENT SE CACHER ET TRAVAILLER DANS LA CLANDESTINITÉ AFIN DE FUIR LES FORCES DE L'ORDRE. L'ISOLEMENT ENGENDRÉ PAR CETTE SITUATION LES REND PLUS VULNÉRABLES À LA VIOLENCE ET À DES MAUVAISES CONDITIONS DE TRAVAIL. LEUR ISOLEMENT ENTRAVE ÉGALEMENT LEUR ACCÈS À DES SERVICES DE SANTÉ ET DE PRÉVENTION DU VIH.

LES DESCENTES POLICIÈRES EFFECTUÉES DANS LES LIEUX DE TRAVAIL DES TRAVAILLEUSES DU SEXE (SOUS PRÉTEXTE DE LUTTE CONTRE LE TRAFIC, DE NETTOYAGE DE QUARTIER OU DE PROTECTION DES MŒURS...) SONT SOUVENT SYNONYMES DE BRUTALITÉS POLICIÈRES, D'ARRESTATIONS ET D'EMPRISONNEMENT, AVEC OU SANS JUGEMENT DE LA COUR. LES TRAVAILLEUSES DU SEXE SE RETROUVENT ENFERMÉES DANS DES PRISONS (CANADA, THAÏLANDE) DES CAMPS OU CENTRES DE « RÉHABILITATION » (CAMBODGE, VIÊT-NAM, NIGÉRIA, BANGLADESH, INDE) OU DES CENTRES DE DÉTENTION POUR MIGRANTES (FRANCE, ÉTATS-UNIS, CANADA). DANS PLUSIEURS DE CES ENDROITS, ON RAPORTE AUSSI DE NOMBREUSES AGRESSIONS SEXUELLES DE DÉTENUES PAR LE PERSONNEL OU D'AUTRES DÉTENU (ÉTATS-UNIS, INDE, BANGLADESH, CANADA...). CES AGRESSIONS SONT UN RISQUE D'INFECTION AU VIH POUR LES TRAVAILLEUSES DU SEXE.

DANS CERTAINS ENDROITS, LA FRÉQUENCE ACCRUE DES ARRESTATIONS ET DES EMPRISONNEMENTS PROVOQUE UNE SURPOPULATION DES PRISONS, LA DÉTÉRIORATION DES CONDITIONS DE DÉTENTION (AVEC DES DÉTENUES DORMANT PAR TERRE) ET LA DIMINUTION DES SERVICES DE SANTÉ ACCESSIBLES (CANADA). LES TAUX D'INFECTION ÉLEVÉS DANS LES PRISONS CONJUGUÉS À LA RARETÉ DES SERVICES DE PRÉVENTION RENDENT LES TRAVAILLEUSES DU SEXE TRÈS VULNÉRABLES AU VIH (CANADA).



DÉPISTAGES OBLIGATOIRES, BRIS DE CONFIDENTIALITÉ ET EMPRISONNEMENT POUR « TRAITEMENT ».

DANS PLUSIEURS PAYS, LES TRAVAILLEUSES DU SEXE SONT OBLIGÉES PAR LA LOI DE SUBIR DES TESTS DE DÉPISTAGE AU VIH (TRAVAILLEUSES DU SEXE MIGRANTES DÉPORTÉES AU NIGERIA OU EN BIRMANIE, TRAVAILLEUSES DU SEXE LOCALES AU MEXIQUE). LA CONFIDENTIALITÉ EST RAREMENT RESPECTÉE LORS DE CES TESTS ET LES RÉSULTATS SONT PARFOIS RENDUS PUBLICS (NIGERIA). DANS CERTAINS PAYS, LES TRAVAILLEUSE DU SEXE DÉPISTÉES SÉROPOSITIVES LORS DE LEURS ARRESTATIONS FONT FACES À UNE LOURDE PEINE DE PRISON, MÊME SI ELLES ONT TOUJOURS PRATiqué LE SÉCURI-SEXE (ÉTATS-UNIS). EN OUZBÉKISTAN, LES TRAVAILLEUSE DU SEXE QUI ONT DES ITSS SONT EMPRISONNÉES DANS UN « HÔPITAL » JUSQU'À LA FIN DE LEUR TRAITEMENT ET ELLES DOIVENT DÉFRAYER LES COÛTS DE LEUR NOURRITURE ET DE LEUR TRAITEMENT ELLES-MÊMES.



ON PEUT FAIRE DES COPIES DE CE FEUILLET, À CONDITION DE NE PAS LES VENDRE ET DE PRÉCISER QUE LA SOURCE DE L'INFORMATION EST STELLA.

FINANCÉ PAR L'AGENCE CANADIENNE DE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL (ACDI) ET L'OPEN SOCIETY INSTITUTE (OSI). LES OPINIONS EXPRIMÉES SONT CELLES DE L'AUTEUR ET NE REFLÈTENT PAS NÉCESSAIREMENT LE POINT DE VUE OFFICIEL DE L'ACDI NI CELUI DE L'OSI. MERCI À TOUTES LES TRAVAILLEUSES-EURS DU SEXE QUI ONT COLLABORÉ À LA RÉDACTION DE CE FEUILLET D'INFORMATION.

COPYRIGHT : STELLA, 2006

